

Programme Théorique

TITRE FORMATION

Réglementation relative à la fabrication d'un ESP

Code formation : DESP

OBJECTIF

Le maître d'œuvre, l'exploitant en charge de l'achat, de l'installation et de la mise en service d'un équipement sous pression sera informé et compétent pour identifier tous types d'équipement sous pression ainsi que les différentes exigences applicables aux équipements neufs.

- Identifier tous types d'équipement sous pression.
- Être sensibilisé aux risques.
- Connaître l'évolution réglementaire.
- Connaître les principales dispositions de la directive de fabrication des ESP.

Complément : Suivre la formation ESPREG sur le thème du suivi en service des ESP.

PUBLIC CONCERNÉ

Formation initiale ou recyclage



PRÉREQUIS

Aucun

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

A l'issue de la formation, remise d'une attestation de fin de formation.

OUTILS ET MOYENS

> **Méthodes pédagogiques** : Alternance d'exposés avec des exemples concrets et des mises en application. La partie pratique est réalisée sur les installations ou sur présentation de dossiers administratifs.

> **Moyens techniques** : PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Equipement sur site de l'entreprise, documentation technique du fabricant, consignes et procédures et fiches de ronde de l'entreprise.

> **Moyens humains** : Formateurs qualifiés assurant également des missions d'assistances techniques et réglementaires auprès des entreprises (Voir CV Professionnel).

> **Evaluation des stagiaires** : Evaluation des acquis théoriques facilité par la mise en pratique sur la base d'un QCM.

> **Evaluation de l'action de formation** : Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

MODALITÉS

Durée : 1 jour en intra-entreprise

Prix intra entreprise : 1150€HT / jour pour 7 personnes maximum (Selon la localisation, ajout des Frais de déplacement)

Préconisation : recyclage tous les 4 ans (1 jour de formation).